

Rapport du Président

Commission permanente du vendredi 11 septembre 2020

10 ème Commission N° CP - 2020-8-10-4

Service instructeur

DGA développement humain et solidarité - Service insertion et stratégie

Service consulté

bénéficiaires.

POLITIQUE DEPARTEMENTALE D'INSERTION/FONDS SOCIAL EUROPEEN (FSE): CLOTURE DES OPERATIONS 2016 À 2018

Résumé: Le Département du Haut-Rhin bénéficie du Fonds Social Européen (FSE) pour l'insertion depuis une dizaine d'années, ce qui constitue une recette non négligeable pour la collectivité. Il est ainsi reconnu par les instances étatiques et européennes comme Organisme Intermédiaire pour la programmation FSE 2014-2020. Cela représente 800 000 € de crédits européens dédiés chaque année à des actions d'accompagnement professionnel et socio-professionnel des bénéficiaires du rSa.

L'administration de ce fonds s'assortit d'un certain nombre de contraintes juridiques et formelles incontournables. Ainsi, ce rapport a pour objet de proposer la clôture financière d'actions soutenues via le FSE de 2017 et 2018, au titre de la programmation FSE 2014-2020, validées en 2020 par la Direction Régionale des Finances Publiques, conformément à la réglementation communautaire. Il propose également la prise en charge par le Conseil départemental d'un tropperçu FSE de 3 502,32 € au titre d'actions 2016 portées par deux structures

Communication sur la clôture budgétaire des opérations 2017 et 2018

Conformément au cadre réglementaire de gestion des crédits européens, les services du Département (Service Insertion et Stratégie) sont tenus de procéder à des contrôles a posteriori des actions, portées par les structures, cofinancées par le FSE et par les crédits départementaux. Ces actions sont dédiées à l'insertion professionnelle (Appui à l'Entreprenariat Individuel – AEI et Accompagnement au Placement à l'Emploi – APE) et socio-professionnelle (Préparation à l'Emploi et Formation – PEF) des bénéficiaires du rSa.

L'objectif de ces contrôles est d'évaluer l'effectivité du déroulement de ces opérations et d'identifier le montant précis des subventions réellement mobilisées pour chacune de ces actions soutenues. Leur validation conduit à les clôturer officiellement sur le plan budgétaire. La procédure spécifique d'administration du FSE amène à la vérification des aspects financiers des opérations 2 ans au moins après leur réalisation opérationnelle.

• Pour l'année 2017, 10 contrôles ont été effectués (cf tableau ci-dessous).

Synthèse de l'année 2017

- ▶ Toutes les opérations ont été contrôlées et peuvent être à présent clôturées financièrement.
- Le montant du FSE mobilisé s'élève à 753 781,16 €.
- ▶ L'intervention du Département s'établit à 772 180,00 €.
- ▶ Soit au total, pour ces 10 actions, un soutien de 1 525 961,16 €.

Structures	Actions 2017	Coût total de l'opération	M ontant FSE	Taux d'intervention du FSE	Montant CD68
ALEOS	AEI	66 560,36 €	33 273,52 €	49,99%	29 500,00 €
ALEOS	APE	110 053,45 €	51 053,45 €	46,39%	59 000,00 €
ALEOS	PEF	62 414,12 €	30 922,44 €	49,54%	29 500,00 €
CIAREM	AEI	78 870,16 €	31 694,11 €	40,19%	44 372,00 €
CIAREM	APE	383 383,99 €	176 707,00 €	46,09%	176 706,00 €
CIAREM	PEF	36 528,56 €	16 328,00 €	44,70%	16 328,00 €
CONTACT PLUS	AEI	72 833,50 €	34 598,00 €	47,50%	37 144,00 €
CONTACT PLUS	APE	391 545,98 €	187 008,00 €	47,76%	187 009,00 €
CONTACT PLUS	PEF	297 320,88 €	139 266,00 €	46,84%	139 267,00 €
REAGIR	APE	106 284,64 €	52 930,64 €	49,80%	53 354,00 €
TOTAL		1 605 795,64 €	753 781,16 €	46,94%	772 180,00 €

• Pour l'année 2018, 10 contrôles ont également été effectués (cf tableau ci-dessous).

Synthèse de l'année 2018

- ▶ Toutes les opérations ont été contrôlées et peuvent être à présent clôturées financièrement.
- ▶ Le montant du FSE mobilisé s'élève à 747 892,99 €.
- ▶ L'intervention du Département s'établit à 776 135,00 €.
- ▶ Soit au total, pour ces 10 actions, un soutien de 1 524 027,99 €.

Structures	Actions 2018	Coût total de l'opération	Montant FSE	Taux d'intervention du FSE	M ontant CD68
ALEOS	AEI	70 700,62 €	33 434,32 €	47,29%	25 357,00 €
ALEOS	APE	125 317,48 €	57 834,02 €	46,15%	59 000,00 €
ALEOS	PEF	71 686,57 €	21 037,30 €	29,35%	29 500,00 €
CIAREM	AEI	65 906,32 €	31 655,00 €	48,03%	33 461,00 €
CIAREM	APE	392 244,54 €	188 292,00 €	48,00%	189 000,00 €
CIAREM	PEF	39 408,84 €	17 171,08 €	43,57%	16 328,00 €
CONTACT PLUS	AEI	62 159,59 €	28 288,59 €	45,51%	33 871,00 €
CONTACT PLUS	APE	393 209,80 €	188 780,02 €	48,01%	187 009,00 €
CONTACT PLUS	PEF	280 256,49 €	131 002,49 €	46,74%	149 254,00 €
REAGIR	APE	103 753,17 €	50 398,17 €	48,58%	53 355,00 €
TOTAL		1 604 643,42 €	747 892,99 €	46,61%	776 135,00 €

Prise en charge par le Département d'un trop-perçu FSE de 3 502,32 € au titre d'actions 2016

Les structures Ciarem et Contact Plus ont fait l'objet de contrôles approfondis de la Direction Régionale des Finances Publiques (DRFIP) et de la Commission Interministérielle de Coordination des Contrôles (CICC). Ces contrôles ont appelé une réduction du FSE octroyé (inéligibilités de dépenses) de 2 725,45 € sur l'action APE 2016 de Contact Plus et 776,87 € pour l'action AEI 2016 du Ciarem.

Les conclusions de ces contrôles ont été notifiées au Département, Organisme Intermédiaire, plus de 3 ans après la fin des actions réalisées par les associations d'accompagnement des bénéficiaires du rSa vers l'emploi.

Le Département est tenu de rembourser cette somme à l'Etat courant 2020, il dispose des disponibilités budgétaires pour ce faire. Compte-tenu de la temporalité et de la dimension financière des contrôles, il apparaît inopportun de solliciter un reversement du FSE trop perçu par les structures pour l'année 2016.

Pour information, une nouvelle convention de programmation FSE 2021-2027 est en négociation à l'échelle de la Collectivité européenne d'Alsace.

La 10^{ème} Commission a émis un avis favorable au présent rapport lors de sa séance du 4 septembre 2020.

En conclusion, il vous est proposé:

- De prendre acte des contrôles financiers réalisés sur les opérations FSE concernées par les années 2017 et 2018, tels que détaillés dans le présent rapport, dont les conclusions ne laissent apparaître aucun dysfonctionnement sur le plan budgétaire dans l'usage des aides du FSE et des aides du Département par les associations bénéficiaires,
- D'en approuver ses conclusions sur le plan budgétaire, notamment concernant l'intervention du FSE, et d'approuver la clôture des opérations subventionnées par le FSE pour les années 2017 et 2018,

- De renoncer à solliciter le remboursement, auprès des structures Contact Plus et Ciarem, des crédits FSE 2016 trop-perçus, pour des montants respectifs de 2 725,45 € et de 776,87 €.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.

LE PRESIDENT

Rémy WITH